Arrêté n° 1964 CM du 23 septembre 2022 déterminant la liste des activités professionnelles soumises à une mesure de protection de l'emploi local, au titre de l'année 2022

(NOR : EMP22202706AC)
Paru in extenso au journal officiel n°78 N du 30/09/2022 à la page 21154 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 30/09/2022

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre du travail, des solidarités et de la formation, en charge de la condition féminine, de la famille et des personnes non autonomes,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu loi du pays n° 2011-15 du 4 mai 2011 modifiée relative à la codification du droit du travail, particulièrement les dispositions du livre V de la partie V relatives à la promotion et à la protection de l'emploi local ;
Vu l'arrêté n° 229 CM du 3 février 2004 modifié portant organisation du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) ;
Vu l'arrêté n° 925 CM du 8 juillet 2011 modifié relatif à la codification du droit du travail ;
Vu l'arrêté n° 871 CM du 18 mai 2021 portant application des dispositions du livre V de la partie V relatives à la promotion et à la protection de l'emploi local ;
Vu l'avis de la commission consultative tripartite de l'emploi locale réunie les 12 et 19 septembre 2022 ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 21 septembre 2022,

Arrête :

Article 1er

En application des dispositions de l'article LP. 5531-2 du code du travail, la liste des activités professionnelles soumises à une mesure de protection de l'emploi local, au titre de l'année 2022, est intégrée dans le tableau des activités professionnelles protégées (TAPP) figurant en annexe du présent arrêté.

Art. 2

Le ministre du travail, des solidarités et de la formation, en charge de la condition féminine, de la famille et des personnes non autonomes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 septembre 2022.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre du travail,
des solidarités et de la formation,
Virginie BRUANT.

Annexe - Tableau des activités professionnelles protégées

Annexe à l'arrêté n°1964 CM du 23 septembre 2022

métier de l'individu recruté		activité économique du recruteur		niveau de protection de l'activité professionnelle
familles de métiers - ROME	métiers - ROME	secteurs d'activité économiques en 13 postes (NAFPol13)	secteurs correspondant en NAF21/NAF88	
D - Commerce, vente et grande distribution	D1104 - Pâtisserie, confiserie, chocolaterie et glacerie	NAFPol13 - 02 - Industrices manufacturières	C	minimal
	D1106 - Vente en alimentation	NAFPol13 - 05 - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	G	minimal
	D1202 - Coiffure	NAFPol13 - 10 - Activités de service diverses hors interim	J, K, L, M, N (hors 78), R, S, T, U	renforcé
	D1208 - Soins esthétiques et corporels	NAFPol13 - 07 - Hébergement	I55	renforé
	D1208 - Soins esthétiques et corporels	NAFPol13 - 10 - Activités de service diverses hors interim	J, K, L, M, N (hors 78), R, S, T, U	renforcé
	D1213 - Vente en gros de matériel et équipement	NAFPol13 - 05 - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	G	intermédiaire
	D1213 - Vente en gros de matériel et équipement	NAFPol13 - 09 - Activités de service liées à l'emploi - interim	N78	renforcé
	D1301 - Management de magasin de détail	NAFPol13 - 05 - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	G	renforcé
	D1401 - Assistanat commercial	NAFPol13 - 05 - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	G	intermédiaire
	D1401 - Assistanat commercial	NAFPol13 - 10 - Activités de service diverses hors interim	J, K, L, M, N (hors 78), R, S, T, U	renforcé
	D1402 - Relation commerciale grands comptes et entreprises	NAFPol13 - 05 - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	G	renforcé
	D1403 - Relation commerciale auprès de particuliers	NAFPol13 - 10 - Activités de service diverses hors interim	J, K, L, M, N (hors 78), R, S, T, U	renforcé
F - Construction, bâtiment et travaux publics	F1201 - Conduite de travaux du BTP et de travaux paysagers	NAFPol13 - 04 - Construction	F	renforcé
	F1202 - Direction de chantier du BTP	NAFPol13 - 04 - Construction	F	minimal
	F1602 - Électricité bâtiment	NAFPol13 - 04 - Construction	F	renforcé
G - Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation	G1204 - Éducation en activités sportives	NAFPol13 - 10 - Activités de service diverses hors interim	J, K, L, M, N (hors 78), R, S, T, U	intermédiaire
	G1303 - Vente de voyages	NAFPol13 - 10 - Activités de service diverses hors interim	J, K, L, M, N (hors 78), R, S, T, U	minimal
	G1602 - Personnel de cuisine	NAFPol13 - 07 - Hébergement	I55	renforcé
	G1701 - Conciergerie en hôtellerie	NAFPol13 - 07 - Hébergement	I55	renforcé
	G1703 - Réception en hôtellerie	NAFPol13 - 07 - Hébergement	I55	renforcé
	G1801 - Café, bar brasserie	NAFPol13 - 07 - Hébergement	I55	renforcé
	G1801 - Café, bar brasserie	NAFPol13 - 08 - Restauration	I56	renforcé
	G1802 - Management du service en restauration	NAFPol13 - 07 - Hébergement	I55	renforcé
	G1803 - Service en restauration	NAFPol13 - 07 - Hébergement	I55	minimal
	G1803 - Service en restauration	NAFPol13 - 08 - Restauration	I56	minimal
J - Santé	J1202 - Pharmacie	NAFPol13 - 05 - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	G	intermédiaire
	J1307 - Préparation en pharmacie	NAFPol13 - 05 - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	G	renforcé
	J1501 - Soins d'hygiène, de confort du patient	NAFPol13 - 13 - Santé humaine et action sociale	Q	renforcé
	J1506 - Soins infirmiers généralistes	NAFPol13 - 10 - Activités de service diverses hors interim	J, K, L, M, N (hors 78), R, S, T, U	renforcé
	J1506 - Soins infirmiers généralistes	NAFPol13 - 13 - Santé humaine et action sociale	Q	renforcé
K - Services à la personne et à la collectivité	K1206 - Intervention socioculturelle	NAFPol13 - 13 - Santé humaine et action sociale	Q	intermédiaire
	K1207 - Intervention socioéducative	NAFPol13 - 13 - Santé humaine et action sociale	Q	intermédiaire
	K1302 - Assistance auprès d'adultes	NAFPol13 - 13 - Santé humaine et action sociale	Q	renforcé
	K2107 - Enseignement général du second degré	NAFPol13 - 11 - Administration publique	O	intermédiaire
	K2108 - Enseignement supérieur	NAFPol13 - 12 - Enseignement	P	intermédiaire
	K2109 - Enseignement technique et professionnel	NAFPol13 - 11 - Administration publique	O	intermédiaire
M - Support à l'entreprise	M1202 - Audit et contrôle comptables et financiers	NAFPol13 - 10 - Activités de service diverses hors interim	J, K, L, M, N (hors 78), R, S, T, U	intermédiaire
	M1203 - Comptabilité	NAFPol13 - 09 - Activités de service liées à l'emploi - interim	N78	intermédiaire
	M1602 - Opérations administratives	NAFPol13 - 10 - Activités de service diverses hors interim	J, K, L, M, N (hors 78), R, S, T, U	minimal
	M1607 - Secrétariat	NAFPol13 - 04 - Construction	F	renforcé
	M1609 - Secrétariat et assistanat médical ou médico-social	NAFPol13 - 13 - Santé humaine et action sociale	Q	minimal
	M1805 - Études et développement informatique	NAFPol13 - 10 - Activités de service diverses hors interim	J, K, L, M, N (hors 78), R, S, T, U	minimal
N - Transport et logistique	N2102 - Pilotage et navigation technique aérienne	NAFPol13 - 06 - Transports et entreposage	H	renforcé